

Cahier des charges

Analyse des pratiques professionnelles au sein de la Mission Locale des Landes

Août 2026

Introduction

La Mission Locale des Landes, association loi 1901, est chargée, dans le cadre du Service Public de l'Emploi, d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans en démarche d'insertion sociale et professionnelle. Après une interruption de 2 ans, elle souhaite aujourd'hui remettre en place des temps d'analyse des pratiques professionnelles au bénéfice de ses salariés.

Pour retenir le prestataire en charge d'accompagner ces temps, la Mission Locale des Landes conduit une procédure de mise en concurrence.

Le présent cahier des charges fixe le cadre de cette consultation.

1. Objet de la consultation

Le prestataire aura la charge d'élaborer la méthodologie de mise en œuvre des temps d'analyse de pratiques professionnelles et d'animer les séances dans une approche collaborative et participative.

Ces temps, centrés sur la cohésion d'équipe et le travail collaboratif, visent 4 objectifs :

- favoriser la prise de recul sur les situations complexes,
- redonner du sens à notre action,
- faire évoluer les pratiques professionnelles,
- conforter et faire monter en compétences les salariés.

2. Contexte et enjeux

Créées en 1981, les Missions Locales offrent un accompagnement global de proximité aux jeunes de 16 à 25 ans en démarche d'insertion sociale et professionnelle.

Lieu de coordination de la politique locale d'insertion des 16-25 ans, la Mission Locale des Landes, fondée en 1991, joue un rôle central pour l'élaboration et le pilotage des projets territoriaux d'insertion des jeunes, en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques, institutionnels et associatifs du département.

Elle intervient sur l'ensemble du département des Landes, vaste territoire dont la densité de population est très variable suivant les cantons, ce qui nécessite de penser spécifiquement l'action publique de proximité.

La Mission Locale des Landes a développé un mode d'intervention global qui garantit la prise en compte de l'ensemble des problématiques du jeune (santé, mobilité, formation, etc.) et la mutualisation des compétences des acteurs socio-économiques pour lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle. La qualité de l'accueil des jeunes est, pour la Mission Locale des Landes, une priorité et ce, quel que soit leur lieu de résidence.

Ses principaux axes d'accompagnement sont : la construction d'un parcours professionnel, l'accès à la formation, l'accompagnement renforcé par le biais de dispositifs dédiés, le rapprochement jeunes / Entreprises et la sécurisation des parcours.

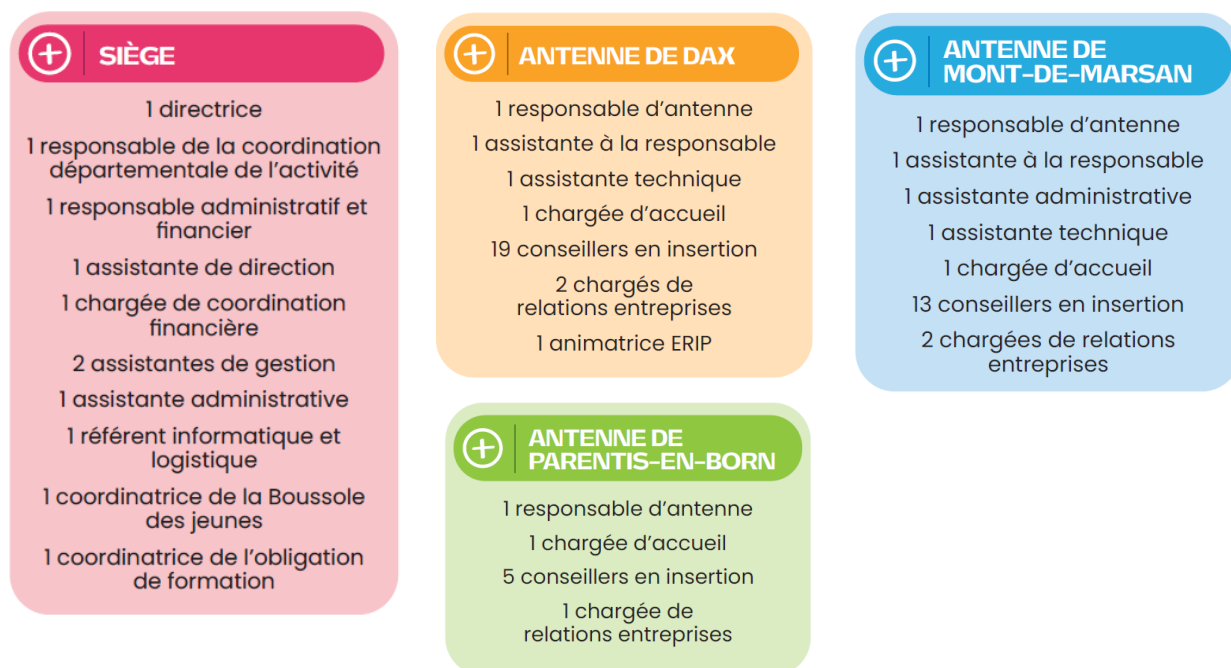
Public

En 2025, elle a accompagné près de 5 330 jeunes, dont près de 2 360 reçus pour la première fois. Les caractéristiques principales du public accueilli sont :

- 53,4% d'hommes et 46,6% de femmes
- 52,2% ont entre 18 et 21 ans
- 55,5% ont un niveau inférieur au bac
- 31,3% n'ont aucun moyen de locomotion
- 76,2% sont hébergés par les parents ou des amis

Organisation

La Mission Locale des Landes se compose d'une équipe de 63 professionnels, dont 34 conseillers en insertion, répartis sur l'ensemble du département et rattachés à 4 pôles principaux :



Enjeux

L'analyse de pratiques est envisagée par les salariés comme un questionnaire sur leur pratique, leur posture, et leur savoir-faire en fonction des situations rencontrées. A la différence de l'analyse de situation (clé d'entrée : le jeune et ses réactions), sa clé d'entrée est le professionnel et ses postures.

Les principaux enjeux et objectifs de la mission :

- Libérer la parole sur le vécu et le ressenti de chacun
- Permettre aux professionnels de partager et d'échanger entre eux sur les situations rencontrées
- Analyser le travail effectué afin d'apporter des réponses adaptées
- Assurer une prise recul pour favoriser un mieux-être au travail
- Renforcer la cohésion d'équipe et tendre vers une culture commune

3. Contenu des missions du prestataire

Public concerné

Tous les salariés volontaires.

Composition des groupes à définir selon la méthodologie proposée et le bilan réalisé des groupes d'analyses de pratiques précédemment mené (*en annexe du cahier des charges*).

Methodologie

La méthode sera propre à l'intervenant. Néanmoins, elle devra permettre de favoriser l'expression et l'accueil des différences de point de vue tout en veillant à ce que le jugement ne soit pas à l'œuvre.

Indications de mise en œuvre

Sécurité : pose d'un cadre par l'intervenant / respect de soi et des autres (pas du jugement et bienveillance) / confidentialité (la parole reste dans la salle)

Responsabilité : implication personnelle (employer le « Je », et non pas le « On ») / assiduité (même groupe dans la durée) / coopération (on travaille ensemble)

Permission : droit de dire ou de ne pas dire (chacun a le droit, s'il le souhaite, de garder le silence sur les situations évoquées)

Créativité : recherche de solutions communes

Durée, calendrier et lieux de l'action

Durée : 3 à 5 séances de 2 heures par groupe réparties tout au long de l'année

Lieux : Dax, Mont-de-Marsan et Parentis-en-Born selon la composition des groupes

4. Modalités de mise en œuvre

Les candidats proposeront une réponse comprenant l'ensemble de la prestation avec, à minima, une reformulation de la compréhension du besoin, une note méthodologique, un calendrier prévisionnel annuel et des références clients.

Ils pourront répondre seuls ou de manière groupée.

Les candidats présenteront dans leur réponse le(s) Curriculum Vitae du(des) intervenant(s) qui animera(ont) les séances en garantissant une continuité pour chaque groupe.

En cas de désistement d'un intervenant, il ne pourra pas être remplacé sans l'accord de la Mission Locale qui validera son Curriculum Vitae. Dans ce cas, le(s) prestataire(s) s'engage(nt) à mettre à disposition un animateur ayant des compétences équivalentes.

Le contrat démarrera à compter de sa notification pour une durée d'un an ferme. Le début de l'action est souhaité en janvier 2027.

Il pourra être reconduit 2 fois après un temps d'évaluation organisé chaque fin d'année civile.

5. Méthodologie de la consultation

La présente consultation est organisée selon une procédure de mise en concurrence adaptée, dans le respect des principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Les propositions devront impérativement s'inscrire dans les objectifs et attendus décrits au présent cahier des charges, tout en laissant place à une approche méthodologique argumentée et adaptée à la Mission Locale des Landes.

La Mission Locale des Landes se réserve le droit de considérer la consultation comme infructueuse dans la mesure où les offres lui parvenant lui sembleraient ne pas correspondre aux attentes exprimées dans ce cahier des charges.

6. Calendrier de la consultation

- Lancement de la consultation le **vendredi 21 août 2026**
- Date limite de remise des dossiers le **lundi 21 septembre 2026**
- Présentation des offres aux membres du Bureau de la Mission Locale des Landes fin septembre pour sélectionner l'offre la mieux disante
- Information de l'ensemble des candidats par courrier

Les offres seront appréciées en fonction des critères suivants :

Critères	Sous-critères	Coefficient
Prix	Montant global des prestations	50%
Technicité	Contenu et qualité de l'offre de prestations	40%
	Références	10%

La Mission Locale des Landes se réserve le droit d'auditer les candidats afin d'affiner son choix.

7. Modalités de réponse

En réponse à cette consultation, la Mission Locale des Landes attend un dossier écrit sur la base du cahier des charges comprenant les éléments suivants :

- Dossier de présentation de l'offre de prestations : contenu, démarche, méthodologie et calendrier d'intervention
- Grille tarifaire des prestations détaillant les coûts d'intervention horaire et les coûts de déplacement des intervenants (dont transport, hébergement et repas le cas échéant)
- CV du ou des intervenants
- Références de clients, notamment dans les Landes et en Région Nouvelle-Aquitaine

Réception des dossiers **au plus tard le lundi 21 septembre à 14h** par voie postale ou électronique :

281 place du 6^e RPIMA 40000 Mont-de-Marsan
direction@ml40.fr

Contact

Marine Raffini, directrice
05 58 46 61 80
direction@ml40.fr

Indemnisation de la consultation

Cette consultation ne pourra donner lieu à aucune rétribution financière.

Confidentialité de la consultation

La Mission Locale des Landes s'engage à tenir strictement confidentielles les informations communiquées par le candidat.